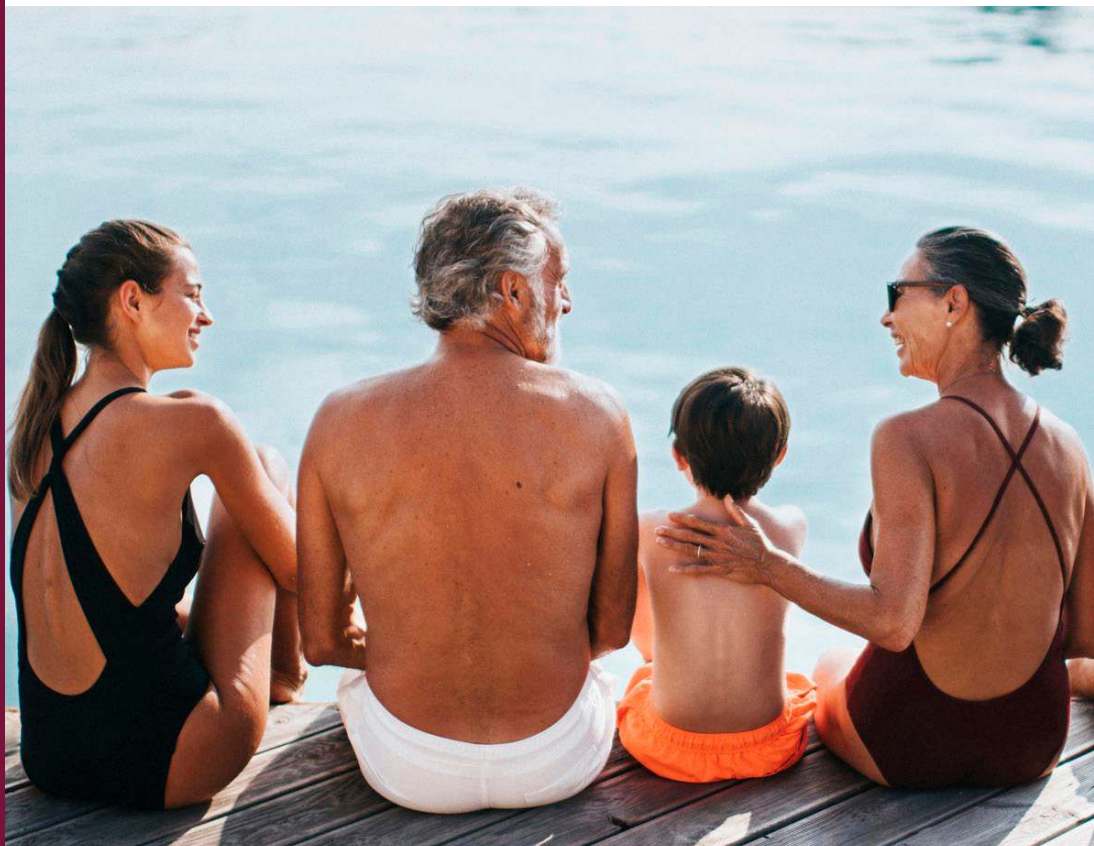


Spécial Groupes Collectivités

Club Med



LA GARANTIE D'UN VOYAGE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Contrat Collectivités N° IB1700169FRGR



DES GARANTIES
EXCLUSIVES CLUB MED

✓ **POUR L'ORGANISATEUR,**
GÉRER LES IMPRÉVUS AVANT LE DÉPART.

Souscrire l'assurance « SPÉCIAL GROUPES Collectivités », c'est faire coup double !

- Garantissez la protection et la sécurité de vos participants
- Assurez-vous une organisation en toute sérénité.

C'est une assurance spécifiquement adaptée aux CSE.

Pour bénéficier des garanties d'assurance, il faut être résident de l'Union Européenne.



EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR À DESTINATION

Garantie exclusive
Club Med !

Un évènement naturel qui bloque l'accès au Village, un évènement géopolitique se produisant dans un rayon de 100 kilomètres du Village et ce dans les 15 jours précédant la date de départ.

Report ou annulation de l'ensemble du groupe pour protéger et rassurer vos participants (jusqu'à 100 000€/événement).



GARANTIE ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

Pour un budget protégé grâce au remboursement des frais d'annulation restant à charge en cas d'annulation d'un participant.

En cas d'empêchement professionnel, cambriolage du domicile, hospitalisation d'un proche...

Une seule condition pour annuler : que la cause d'Annulation soit imprévisible, indépendante de la volonté du participant et justifiée !



GARANTIE VOL ET TRAIN MANQUÉS (SI RÉSERVÉS VIA CLUB MED)

En cas d'embouteillage, de panne de réveil ou de n'importe pour quel autre motif.

Prise en charge d'un nouveau billet d'avion ou de train pour tout départ dans les 24 heures du vol ou trajet en train initial manqué et prise en charge des frais de transfert à hauteur maximum de 60 % du forfait initial Club Med.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

✓ **POUR VOS PARTICIPANTS,**

PROFITER DE LEUR SÉJOUR, QUOI QU'IL ARRIVE

Avec l'assurance « SPÉCIAL GROUPES Collectivités »,
bénéficiez du meilleur des garanties voyage pour un séjour synonyme de sérénité.



DES BAGAGES EN TOUTE SÉCURITÉ

En cas de vol, perte et détérioration du départ du domicile jusqu'au retour.
Bagage détérioré dans la soute, vol ou détérioration du bagage en Village...



LE RETARD DE BAGAGES GARANTI, SANS FRANCHISE DE TEMPS !

Garantie exclusive
Club Med !

Remboursement des frais de première nécessité
si le bagage n'est pas remis à l'aéroport de destination.

Dès votre arrivée en Village, si vous n'avez pas votre bagage, vous pourrez acheter
vos effets de première nécessité.



LA COUVERTURE DES APPAREILS NOMADES (Téléphone mobile, Smartphone, tablette, ordinateur portable...)

Garantie exclusive
Club Med !

En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse.

Vol du smartphone lors d'une excursion ou en Village.



ET TOUJOURS TOUTES LES AUTRES GARANTIES VOYAGE

Maladie grave, décès, hospitalisation, frais d'interruption de séjour, accident
individuel durant l'événement, frais de recherche et de secours en mer, frais
médicaux, assistance aux véhicules...

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Garanties d'assurance

Montants maximum par GM

	
ANNULATION	
ANNULATION/MODIFICATION – INDIVIDUEL	
• Annulation en cas d'attentat ou d'événement majeur à destination	Remboursement selon conditions de vente du Club Med avec max. de 7 500 €/GM et 30 000 €/événement
• Maladie grave, accident ou décès	
• Toutes causes justifiées	Franchise de 10 % uniquement applicable en cas d'annulation pour toutes causes justifiées avec un min. de 30 € et un max. de 80 €
ANNULATION TOTALE DU GROUPE	
• Annulation en cas d'événement majeur à destination	Prise en charge des frais de report* , OU Remboursement des frais d'annulation selon conditions de vente du Club Med avec max. de 100 000 €/événement
* Report à une autre date ou sur un autre village.	

	
VOL ET TRAIN MANQUÉS	
• Vol et train manqués	Prise en charge d'un nouveau billet d'avion ou de train pour tout départ dans les 24 heures du vol ou trajet en train initial manqué ET des frais de transfert à hauteur max. de 60 % du forfait initial Club Med

	
BAGAGES, EFFETS PERSONNELS ET MATÉRIELS DE SPORT	
• Vol, perte ou dommages aux bagages	3 000 € avec, en cas de vol ou de perte des bagages, remboursement des frais de première nécessité jusqu'à 500 €
• Limitation objets précieux : 50 % du montant de la garantie	1 500 €
Franchise uniquement pour dommages aux bagages	45 €
• Retard de livraison des bagages	Remboursement des frais de première nécessité jusqu'à 500 €
• Dommages accidentels ou vol du matériel de sport	3 000 €
Franchise	10 % du montant des dommages avec un min. de 45 €

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Garanties d'assurance Suite

Montants maximum par GM

	COUVERTURE DES OBJETS NOMADES • Vol (avec agression, effraction, à l'arrachée, à la tire, à la sauvette) des objets nomades (téléphone mobile/ smartphone, tablette multimédia, ordinateur portable, casque reproducteur de son, montre connectée) 500 € max. • Utilisation frauduleuse par un tiers de votre ligne téléphonique 500 € max.
	FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR <i>Franchise</i> Prorata temporis avec un max. de 7 500 € et 30 000 €/événement 10 % avec un min. de 30 € et un max. de 80 €
	INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE • Capital décès et/ou invalidité permanente 15 000 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS EN MER ET EN MONTAGNE 15 000 €
	REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS MÉDICAUX (ÉTRANGER UNIQUEMENT), APRÈS INTERVENTION DES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE <i>Franchise</i> 150 000 € 50 €

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

LES TABLEAUX DE MONTANTS DE GARANTIES

Prestations d'assistance

Montants maximum par GM

	ASSISTANCE AUX PERSONNES • Retour anticipé en cas de sinistre aux locaux professionnels • Aide ménagère • Garde d'enfants • Garde des animaux de compagnie • Confort hospitalier • Recherche de personnel à domicile	Titre de transport (Retour) 10 heures max. 10 heures max. Transport + hébergement 100 € Location de TV 70 € Honoraires à la charge du GM
	SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN CAS D'AGRESSION	Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques Si besoin, organisation et prise en charge de la première consultation jusqu'à concurrence de 200 € max. par événement
	ASSISTANCE AUX VÉHICULES • Dépannage sur place ou remorquage • Envoi de pièces détachées • Poursuite du voyage/retour au domicile • Récupération du véhicule • Chauffeur de remplacement	200 € max.

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

	✓ Garanties	✓ Date d'effet	✓ Expiration des garanties
	Annulation de séjour	Le jour de la souscription au présent contrat	Le jour du début du séjour
	Autres garanties	Le jour du début du séjour	Le dernier jour du séjour
Les garanties ci-dessus (hors garantie « ANNULATION ») sont applicables uniquement pendant la durée des prestations vendues par le Club Med avec un max. de 3 mois à compter de la date de départ. Seules les prestations achetées auprès du Club Med sont couvertes par le présent contrat.			

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.

✓ Vous voulez déclarer un sinistre ?

Pour bénéficier de la garantie « ANNULATION » ou de toute autre garantie d'assurance du présent contrat, vous devez aviser immédiatement ou dans les 2 jours ouvrés l'organisateur ou l'agence de voyage et nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les 5 jours ouvrés suite à la survenance de l'événement par écrit à l'adresse suivante :

MARSH Sinistres Assurance Voyages

Contrat Spécial Groupes Collectivités N° IB1700169FRGR
Tour Arlane - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 87 21 19 43
Email : assurancevoyage.clubmed@marsh.com

**Votre
déclaration
doit nous
parvenir :**



Annulation

**Sous
5 jours ouvrés**



Bagages

**Sous
2 jours ouvrés**



Autres garanties

**Sous
5 jours ouvrés**



✓ Vous avez besoin d'assistance ?

Contactez **europ
assistance**

**24 h/24
7 j/7**



+33 1 41 85 97 32



EN CAS D'URGENCE

Contactez les services de secours (pompiers, SAMU...) puis Europ Assistance afin d'obtenir un N° de dossier qui seul justifiera une prise en charge.



Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.
Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales.